



Date :

Mardi 24 février, Mercredi 25 février, Mardi 10 et Mercredi 11 mars 2026
de 9h30 à 17h30



Lieu :

Centre d'activités Ariane
240 rue de Cumene
54 230 NEUVES-MAISON

Intervenant·es :

Ariane Walaszek & Romane Roosz,
accompagnatrices à la transmission et
formatrices à l'ARDEAR Grand Est

Un·e juriste spécialiste du sujet
Lorane Bouvrot, Terre de Liens
Lorraine

Jean-Emmanuel Ledet, Solidarité
Paysans Lorraine

Contact :

Romane Roosz, responsable de stage
Tél : 07 87 74 77 10
Mail : romane.roosz@ardeargrandest.fr
Adresse postale : 17 Rue André Vitu
88 000 EPINAL

FORMATION

Transmettre ma ferme pour installer : savoir créer des conditions favorables

Que va devenir la maison ? Comment assurer l'équité entre nos enfants ? Comment passer le relai en douceur ? Comment trouver un·e repreneur·se et savoir si c'est la bonne personne ?

Programme :

Jour 1 - Mardi 24 février 2026

- Prendre du recul par rapport à ma situation
- Formuler mes envies pour le devenir de ma ferme

Jour 2 - Mercredi 25 février 2026

- Me préparer à rencontrer, choisir et négocier : éléments clés pour établir une bonne relation avec mon repreneur potentiel
- Comprendre les conséquences sociales et juridiques de l'arrêt de mon activité (cumul emploi-retraite, transmettre gratuitement à mon enfant, ...), comprendre comment sécuriser votre foncier

Jour 3 - Mardi 10 mars 2025

- Avoir les clés pour rédiger et diffuser une annonce transmission attractive
- Connaître les organismes ressources et les aides
- Témoignages de cédant.e.s et de repreneurs

Jour 4 - Mercredi 11 mars 2025

- Estimer la valeur de ma ferme et être capable d'argumenter un prix juste pour le cédant et repreneur

Informations pratiques :

- **Public** : Tous·tes les futur·es cédant·es, quel que soit votre état d'avancement. La présence des conjoint·es et/ou associé·es est vivement conseillée.
- **Pré-requis** : Aucun
- **Frais pédagogiques** : 1 680€, dont reste à charge :
 1. Stagiaire éligible Vivea : 450 €
 2. Stagiaire non éligible Vivea, adhérent·e à l'ARDEAR : 450 €
 3. Stagiaire non éligible Vivea, non adhérent·e à l'ARDEAR : 1 680 €



Si vous rencontrez des difficultés financières, merci de nous contacter !

En participant à cette formation, vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôt au titre de la formation des chef·fe·s d'entreprise. (+/- 90€ par journée de formation)

- Autres coûts à prévoir : Repas à la charge du/de la stagiaire
 - Méthodes pédagogiques : Méthode active basée sur l'échange de pratiques, le questionnement et la synthèse des acquis.
- Mode de validation : Délivrance d'une attestation de formation

Conditions générales de service et règlement sur :

https://www.agriculturepaysanne.org/IMG/pdf/conditions_generales_de_service.pdf



Pour réussir votre formation, notre organisme est en capacité d'adapter ses prestations aux éventuelles situations de handicap. Merci de nous contacter afin d'étudier ensemble nos possibilités d'adaptation.

Inscription :

Remplissez le formulaire d'inscription en cliquant ICI.
Stage limité à 12 personnes.

Formation à l'initiative de :



En partenariat avec :



Avec le soutien financier de :

